



Maisons-Alfort, le 21 novembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
GLIFONET, n° AMM 9300145**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 4 Novembre 2008 d'un dossier, déposé par TRADI-AGRI S.A., relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLIFONET détenue par S.P.P.C.

Considérant l'attestation de transfert fournie par S.P.P.C.;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence TANK 180, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9200512, détenue par TRADI-AGRI S.A., est en cours de validité ;

Considérant la fourniture d'attestation de fourniture et d'approvisionnement entre TRADI-AGRI S.A. et MONSANTO ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour GLIFAX est bien strictement identique à celle déclarée pour TANK 180;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLIFONET, présentée par TRADI-AGRI S.A., mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit TANK 180.**

**Pascale BRIAND**